



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 11/07

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 25'500.-- POUR
LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DE
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA VENOGÉ**

DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 25'500.-- POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DE L'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA VENOGÉ

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité vous demande par le présent préavis l'octroi d'un crédit de Fr. 25'500.-- pour la réalisation, en collaboration avec la Commune de St-Sulpice, d'une étude de faisabilité de l'aménagement aval des berges de la Venoge sur ses deux rives.

2. Développement

Au cours de l'année 2005, la nécessité impérieuse est apparue d'étudier des mesures visant à établir l'état des berges de la Venoge, qui présentent des signes de détérioration, conséquences de l'érosion naturelle.

La Municipalité de Préverenges après avoir déposé un appel d'offres, a confié un mandat d'étude au Bureau Bonnard et Gardel SA à Lausanne au mois d'octobre 2006. Celui-ci a été autorisé par le Conseil communal, qui, le 26.10.2006, a octroyé un crédit de Fr. 30'000.-- (préavis n°14/06). Le mandat portait exclusivement sur la rive droite de la Venoge (Préverenges).

Le 8 décembre 2006, le Bureau Bonnard et Gardel a déposé le rapport "Diagnostic des dégradations des quais et projet de réhabilitation". Ce document très complet a présenté les conclusions ci-après très sommairement résumées :

- altération importante des pieux et du parement avec risque d'effondrement de la berge
- les structures mises en place dans les années 60 sont clairement en fin de vie
- risque d'affaissement du chemin assez fréquenté avec risque de blessures
- 8 variantes de réhabilitation sont présentées, parmi lesquelles 3 solutions possibles sont proposées, pour un aménagement sur une section de 378 mètres au maximum
- les coûts, sommairement évalués varient, suivant les solutions, de Fr. 1'000'000.-- à Fr. 1'300'000.--.

Au début de l'année 2007, un contact est établi entre les Communes de St-Sulpice et de Préverenges, à l'occasion duquel il est constaté que des travaux de réfection sont requis sur les deux rives du cours d'eau. La Commune de St-Sulpice est même confrontée à la nécessité d'entreprendre des travaux d'urgence et a demandé, le 4.6.2007 à son Conseil communal, l'octroi d'un crédit de Fr. 122'000.--.

Le 16 février 2007, une séance avec le SESA, la Commune de St-Sulpice, les ingénieurs et la Commune de Préverenges a eu lieu, à l'occasion de laquelle l'examen d'une solution commune apparaît opportune. Une subvention cantonale pourrait même être obtenue.

Il est précisé que cette solution a été esquissée dans le rapport du 8.12.2006 précité (variante G, page 21), qui n'a, dans un premier temps pas été retenue, puisqu'elle sortait du cadre de la réfection de la seule rive droite (Préverenges).

Le Bureau Bonnard et Gardel a été invité à présenter une proposition d'honoraires pour cette étude, qui s'inscrit dans le prolongement du diagnostic.

3. Portée et contenu de l'étude proposée

La variante retenue est désignée comme "variante élargie" et vise à répondre aux problématiques suivantes :

- réhabilitation des berges rives droite et gauche
- renaturation des berges
- inondations
- circulation piétonne et cycliste
- amarrage des bateaux

L'étude portera donc sur les domaines suivants :

- problématique d'inondation sur Préverenges et St-Sulpice
- réhabilitation de la passerelle dans le secteur amont
- travaux de consolidation sur la rive gauche (St-Sulpice) dans le prolongement des mesures d'urgences prise par cette commune
- réhabilitation à court et moyen terme des berges de la rive droite (Préverenges)

L'étude de faisabilité sera structurée de la manière suivante :

- Phase A - fixation des objectifs et des contraintes.
- Phase B - proposition de différentes variantes avec présentation du devis de la solution la plus acceptable.
- Phase C - analyse financière, synthèse (conclusion), et communication.

4. Remise du rapport

Dans un délai de 3 mois au maximum dès l'adjudication du mandat.

5. Coûts

Prix de l'étude

La proposition d'honoraires s'élève à Fr. 49'925.-- TTC pour la totalité de l'étude. Montant auquel il convient d'ajouter Fr. 1'000.-- pour frais de reproduction.

La couverture de ce montant est prise en charge à parts égales par les 2 communes.

Estimation sommaire de la réalisation du projet

Coût de la réalisation	Fr. 2'000'000.--
Subvention Préverenges (56 %)	Fr. 560'000.--
St-Sulpice (56 %)	<u>Fr. 560'000.--</u>
Coût net pour les 2 communes	Fr. 880'000.--
Prix de l'étude	<u>Fr. 51'000.--</u>
Coût total	Fr. 931'000.--

Soit Fr. 465'500.-- à charge de chacune des deux communes.

L'octroi des crédits demandés est réservé à l'approbation conjointe des Conseils communaux de Préverenges et de St-Sulpice. A cet effet, la Municipalité de St-Sulpice prévoit le dépôt d'un préavis identique auprès de son Conseil communal le 10.9.2007.

6. Arguments à l'appui de la demande du crédit d'étude

- Le crédit d'étude de Fr. 30'000.-- accordé par le Conseil communal le 26.10.2006 a permis un diagnostic détaillé de la situation et la présentation de variantes de réhabilitation de la rive droite de la Venoge.
- L'étude précitée a dégagé une variante qui peut être utilisée pour l'étude d'une solution conjointe, à réaliser par les Communes de Préverenges et de St-Sulpice.
- Les premières variantes mettaient à la seule charge de la Commune de Préverenges sans accès à un subventionnement un projet dont le coût était évalué à plus de Fr. 1'000'000.-- environ.
- En réalisant l'étude de faisabilité proposée, le montant à la charge de chacune des deux communes s'établit à Fr. 465'500.-- environ.

7. Financement

Pour couvrir le dépense de Fr. 25'500.-- la Municipalité propose :

- D'engager le fonds de réserve "Etudes", dont le solde s'élevait au 1.1.2007, à Fr. 124'438.05.
- De payer ce montant par nos avoirs en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

8. Conclusion

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis n° 11/07 de la Municipalité du 10 août 2007,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à confier le mandat d'étude de faisabilité de l'aménagement des berges de la Venoge sur ses deux rives, sous réserve d'une décision favorable du Conseil communal de la Commune de St-Sulpice.
2. D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 25'500.--.
3. D'accepter le financement proposé, à savoir le prélèvement dudit montant sur le fonds de réserve "Etudes".

DIT

que ce montant sera payé par nos avoirs disponibles en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 août 2007.

Délégué de la Municipalité :

M. Christian Masserey

Première séance de la Commission :

**Mercredi 26 septembre 2007 à 18h30
Le Château, salle de la
Municipalité**

Au nom de la Municipalité
le Syndic : le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel